L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU SUJET DES ESSAIS NUCLÉAIRES

«La carte publiée par le journal *Le Parisien* n'apporte aucun élément nouveau»

En visite de travail à Oran, depuis ce dimanche, l'ambassadeur de France en Algérie, M. André Parant, a lors d'un point de presse, organisé au niveau de la Chambre de commerce et d'industrie d'Oran, répondu à la question du jour relative au document publié par le journal français* Le Parisien *qui a dévoilé une carte, classée jusque-là secret défense par l'armée, et qui vient d'être déclassifiée. L'ambassadeur dira clairement «de notre point de vue la carte en question n'apporte pas d'éléments nouveaux au débat».

Le document en question montre l'étendue des retombées radioactives des essais nucléaires dans le Sahara au début des années 1960. A cela, M. L'ambassadeur dira «il y a une loi de 2010 qui prévoit un mécanisme d'indemnisation des personnes qui considèrent être des victimes potentielles ou avérées des essais nucléaires auxquels la France a procédé. Cette loi définit des critères, n'importe qui ne peut pas demander à être indemnisé».

Voulant rectifier une information liée à ce sujet et qui est, selon l'intervenant, inexacte, M. l'ambassadeur dira : «Je lis parfois dans la presse algérienne en particulier des choses qui sont à ce sujet inexactes, la loi n'établit aucune discrimination en fonction de la nationalité, que vous soyez Français ou Algérien. Second point, il y a pour l'instant peu de demandes qui ont été adressées de la part des Algériens pour indemnisation, ils sont de l'ordre de la quarantaine».

L'indemnisation de ces personnes est, selon les propos de M. l'ambassadeur, un sujet sur lequel la France entretient avec l'Algérie un dialogue régulier et étroit. S'agissant des révélations faites par le document publié par le journal *le Parisien* quant à l'étendue des retombées de ces essais nucléaires, l'intervenant dira «la carte sur laquelle est fondé l'article du *Parisien*, fait partie d'un lot de 158 documents qui ont été déclassifiés sur décision du ministre français de la Défense, ceci témoigne d'une volonté de transparence de la part de la France. De notre point de vue, la carte qui a été diffusée n'apporte pas d'éléments nouveaux au débat. La loi d'indemnisation de 2010 fixe les critères de temps et de lieu, je ne suis pas en mesure de vous dire si elle concerne l'ensemble du territoire algérien ou pas, un point que je pourrais facilement vérifier, mais le débat reste ouvert». «Un Français en Algérie a tout autant le droit d'user de son bien, il ne s'agit pas là d'indemniser les pieds-noirs.»

Interpellé sur la question des pieds-noirs qui, par le biais de l'ambassade de France, demandent à récupérer leurs biens laissés après l'indépendance, M. André Parant a tenu à apporter des précisions fermes «je suis désolé de le dire mais il y a eu désinformation importante sur ce sujet, il ne s'agit pas de l'indemnisation des pieds-noirs, jamais la France n'a demandé à ce que les pieds-noirs soient indemnisés et ne l'a jamais demandé au titre des biens dits vacants. Il y a une trentaine ou une quarantaine de Français dont les biens sont toujours restés en Algérie, dont les biens n'ont jamais été déclarés vacants, et les titres de propriété n'ont jamais été remis en cause et qui pour autant ont des difficultés pour exercer ce droit de propriété. De la même façon qu'un ressortissant algérien propriétaire en France d'un bien doit user de son droit comme il l'entend, il n'y a pas de raison que sous prétexte que vous êtes Français en Algérie, si vous avez un bien que vous détenez légalement, vous ne pouvez pas en user comme vous l'entendez ?!»

Photo : DR

André Parant, ambassadeur de France en Algérie.

Saisissant l'occasion de sa présence à Oran, M. l'ambassadeur annoncera que le nombre de visas délivré par les trois consulats français en Algérie a été multiplié par deux en cinq ans, en 2013 environ 210 000 demandes ont été inscrites. Et de préciser que dans quelques jours, ses services vont entamer le processus d'extériorisation du dépôt des dossiers de demandes de visa.

Ainsi, au lieu de se rendre au consulat général de France à Oran, les demandeurs de visa se rendront désormais dans un centre spécialisé géré par la société TLS Contact. Le but, étant dit-il de faciliter les conditions de réception des demandeurs et assurer une meilleure étude des dossiers.Auparavant, la visite de travail de M. André Parant, ambassadeur de France en Algérie, l'a mené durant son séjour de deux jours à Oran à entamer des entretiens avec les autorités locales de la wilaya d'Oran et il a pu rencontrer des personnalités et des membres de la société civile ainsi que des représentants de la communauté française. M. l'ambassadeur s'est également rendu à l'usine Alver d'Es-Senia, filiale de Saint-Gobain.

Un échange a également eu lieu à la Chambre de commerce et d'industrie d'Oran, avec des entreprises œuvrant au développement de la relation économique franco-algérienne. Dans la matinée d'hier. M. André Parant s'est rendu au salon Alegria Infrastructures, qui rassemble plus de 30 entreprises françaises, où il a inauguré le pavillon en question.

Aujourd'hui M. l'ambassadeur sera l'hôte de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès, une visite qui s'inscrit dans la continuité des autres déplacements effectués par M. Parant dans différentes wilayas d'Algérie.

A. B.

GESTION DE L'EAU

L'impérative bonne «gouvernance»

La journée d'étude sur la réforme du service public de l'eau a été l'occasion pour le premier responsable du secteur des ressources en eau de revenir, encore une fois, sur les grands acquis d'ordre infrastructurel engrangés ces dix dernières années, non sans montrer la voie, celle de la formation de la ressource humaine et l'association et l'implication du citoyen.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Hocine Necib qui intervenait à l'ouverture de cette journée n'a pas manqué, en effet, de «convoquer» le cycle de sécheresse ayant prévalu dans le pays il y a quelques années avec, notamment, le pic atteint en 2001-2002 avec la piste d'importation de l'eau, envisagée à un certain moment par les pouvoirs publics. Un état de fait «suscité» et «stimulé» par le chronique manque d'investissement durant la décennie 1990. Une évocation loin d'être «innocente» puisqu'elle permettra au ministre de «décliner» tout l'effort titanesque déployé depuis avec la bagatelle de 40 milliards de dollars mobilisés qui ont permis la construction de nombre d'ouvrages hydrauliques, comme barrages, grands transferts et autres interconnexions en sus des unités de dessalement de l'eau de mer et la batterie de réformes opérées (réorganisation des ressources humaines, la mise sur pied d'entités comme l'ONA, l'ADE, Seeal, Etc.).

Une cadence de réalisation à dynamiser dans le sillage du plan quinquennal 2015-2019, couplée à la modernisation du service public dans le secteur. Un volume investissement jamais égalé qui n'a pas été sans produire ses «effets», comme l'a souligné le ministre, qui parle de 75% d'Algériens qui disposent de l'eau au quotidien dont 41% en H24 et de 95% des ménages qui ont accès aux réseaux d'AEP en 2012. Mais cette disponibilité hydrique ne devrait pas nous inciter à baisser la garde car le défi des années à venir réside dans l'équilibre entre l'offre et la demande. C'est ce que, d'ailleurs, le ministre chargé de la Réforme du service public a affirmé par la même occasion, soutenant que le manque d'eau «n'est pas que physique», dit-il, estimant qu'il s'agira désormais de gérer rationnellement la demande, soit une «bonne gouvernance de l'eau».

Une gestion qui dicte, selon Mohamed El-Ghazi, l'impérative participation des citoyens et la gestion des ressources humaines avec la valorisation des compétences et la formation continue des agents.

M. K.

Photo : Samir Sid

Necib prône une gestion rationnelle de l'eau.

Publicité